



Test Francophone Langue Française (TFLF)
Certificat de compétences linguistiques (ISLV) Université de Liège

C2	Compréhension et expression écrites 120 minutes / 2h <small>Les temps de la durée des épreuves sont indicatifs afin d'aider les candidats</small>	/20
----	---	-----

Consignes

1. **Exercice 1** : tu lis le texte ci-dessous et tu rédiges un résumé. Ce résumé **NE PEUT PAS** comporter des phrases entières du texte original. Tu dois **REFORMULER** les idées afin de prouver que tu as bien compris le texte. Tu peux conserver bien sûr les mots-clés.
2. Longueur : 220 mots maximum
3. **Exercice 2** : Tu réponds ensuite à la question « Penses-tu que l'école doit ouvrir ses portes aux parents ? Ou bien que l'école doit rester l'affaire des spécialistes de l'enseignement ? Plus généralement, faut-il, à ton avis, revoir le système scolaire en Grèce ? » dans un texte argumentatif personnel (tu ne reprends ni les idées ni les mots du texte)
4. Longueur de l'expression écrite : 40 lignes minimum.

Ouvrir le conseil de classe aux parents et aux élèves ?

Géraldine André Chargée de recherches du FRS-FNRS- Université de Liège Pôle Sud et Lasc
mardi 19 octobre 2010, 14:40

Récemment dans les colonnes du Soir, l'ASBL « Association de parents luttant contre l'échec scolaire » faisait part d'un souhait : ouvrir le conseil de classe aux parents et aux élèves (nos éditions du 24 septembre). Depuis lors, les voix s'élèvent. Pourquoi tant d'oppositions à cette ouverture que connaissent nos voisins français depuis la fin des années 1980 ? Quels en sont les implications et les enjeux ?

Entre 2005 et 2009, dans le cadre de ma thèse de doctorat en sciences sociales qui portait sur le processus d'orientation vers l'enseignement qualifiant en Communauté française de Belgique, j'ai eu l'occasion de participer à titre d'observatrice à une centaine de conseils de guidance et de classe dans cinq établissements scolaires.

Pour avancer des éléments de réponse, je propose d'apporter un éclairage issu de cette enquête socio-anthropologique sur le fonctionnement du conseil de classe en Communauté française de Belgique.

Les craintes de l'ouverture.

Premier élément : le conseil de classe n'est pas un lieu « serein ». Souvent, le processus de décision est tiraillé entre plusieurs régimes de décision. En Communauté française, le financement des établissements scolaires varie en fonction de leur nombre d'élèves, les enseignants craignent parfois d'attribuer des attestations restrictives (AOB) qui risquent de

diminuer les ressources de leur école. La logique économique n'est pas seule à entrer en ligne de compte, la réputation de l'établissement, la trajectoire scolaire future des élèves jouent aussi un rôle important dans les prises de décision. Cette diversité des régimes de décision s'explique, en partie, par la diversité des acteurs en présence : les enseignants, l'équipe du directeur, les agents des CPMS. Ainsi, l'élaboration d'une décision peut engendrer des débats qui dépassent la seule condition de l'élève et qui suscitent des questions morales (quelle logique privilégiée : celle de l'économie, de la réputation ou de l'intérêt de l'élève ?). Trouver un compromis relève parfois de la gageure ! La crainte des enseignants est que l'introduction d'acteurs supplémentaires dans les conseils de classe complexifie cette quête du compromis et fasse primer une logique au détriment des autres.

Deuxième élément : l'entrée des parents et des élèves dans les conseils de classe renforcerait un processus en cours limitant le pouvoir de décision des enseignants et susceptible de mettre en question la légitimité de leur jugement. En 1997, le décret Missions a renforcé le droit des parents. En 2005, le Contrat pour l'école, par l'accent mis sur le projet personnel de l'élève dans l'orientation, limite aussi d'une certaine manière le rôle des enseignants dans les conseils de classe. Depuis, l'observation des conseils de classe indique que les enseignants sont soucieux de composer avec les préoccupations et les choix des parents. L'élaboration de stratégies par les directions d'établissement visant à renforcer la convergence des vues entre enseignants et agents des CPMS indique que, même à huis clos, la prise de décision ne va plus de soi. Les décisions prises tâchent de laisser une plus grande marge de manœuvre aux familles et les acteurs des conseils de classes s'en remettent souvent aux choix de celles-ci pour asseoir et légitimer leurs décisions. Souvent les enseignants s'interrogent sur leur position dans ces processus. L'arrivée des parents et des élèves soulève donc des craintes.

Les bénéfices de l'ouverture.

Le renforcement de cette ouverture serait bénéfique à plus de titre. Premièrement, un grand nombre de décisions des conseils de classe reposent sur des critères implicites qui sont liés à la culture des établissements scolaires. Par exemple, la distribution des attestations restrictives et des attestations d'échec ne correspond pas de manière systématique aux notes scolaires. Les acteurs institutionnels établissent, en effet, leurs évaluations et leurs décisions en se référant autant à la manière d'être, au langage, aux attitudes du corps et à la culture de leurs élèves qu'à leurs performances scolaires. Cette part de l'évaluation que j'ai observée dans tous les conseils de classes auxquels j'ai assisté (plus d'une centaine) renvoie à l'origine sociale et s'opère à partir de la connaissance que les acteurs institutionnels ont de leur école, de son image et de sa culture (soit : « Cette élève-là, elle n'a pas le style d'ici, elle serait mieux là-bas »).

Malgré les réformes et malgré les constats dressés par les sociologues depuis les années 60, au-delà des volontés conscientes d'assumer ou de transformer positivement la réputation de leur école, les acteurs institutionnels participent ainsi largement, mais implicitement, à l'équilibre de la structure scolaire et à la reconduction des inégalités en cours dans la société.

L'ouverture des conseils de classe à des acteurs extérieurs, soit « non-initiés » à la culture des établissements, pourrait amener les agents institutionnels à expliciter leurs critères de décision. L'éviction d'élèves en raison de leur non-conformité à la culture de l'établissement pourrait être réduite, à supposer que les représentants des parents et des élèves reflètent la diversité des parents et des élèves. Cela ne va pas de soi, dans certaines écoles, les conseils de classe sont « pilotés » de l'extérieur par des familles très investies, souvent originaires des franges supérieures de la hiérarchie sociale, qui veillent avec vigilance au maintien de la « qualité » de l'établissement.

C2	Structure (30 minutes) <small>Les temps de la durée des épreuves sont indicatifs afin d'aider les candidats</small>	/20
-----------	---	------------

1. Texte à ponctuer correctement : (. , « » : Attention, n'oublie pas les majuscules nécessaire !)

Leur histoire a passionné le monde entier et les médias ne sont pas prêts de les lâcher aux Etats Unis où l'épopée des mineurs chiliens a battu des records d'audience la télévision compte bien exploiter le filon et prépare même déjà un programme de télé-réalité sur la mine l'édition et le cinéma ne sont pas en reste avec un livre en préparation sur lequel l'orgne déjà Hollywood il y a de l'émotion du suspense des bons sentiments et un happy end l'aventure de ces 33 mineurs chiliens bloqués 69 jours sous la terre

2. Vrai ou faux ? Structure correcte ou pas ? Coche la structure correcte.

- Les livres que tu as acheté sont excellents.
- Les livres que tu as achetés sont excellents.

- L'histoire que je me rappelle est triste.
- L'histoire dont je me rappelle est triste.

- Peut-être tu dois retourner à l'administration, tout simplement.
- Peut-être dois-tu retourner à l'administration, tout simplement.

- J'ai réussi à venir à la réunion sans que l'organisation de ma journée ne soit modifiée.
- J'ai réussi à venir à la réunion sans que l'organisation de ma journée soit modifiée.

- J'ai pris de l'argent avec moi afin que je puisse payer sans problème.
- J'ai pris de l'argent avec moi afin de pouvoir payer sans problème.

- Quel que soit ton choix, je serai d'accord avec toi.
- Quelque soit ton choix, je serai d'accord avec toi.

- Ta voiture, prête-moi-la s'il te plaît.
- Ta voiture, prête-la-moi s'il te plaît.

- Cette bouteille, tu ne te demandes pas qu'est-ce qu'il y a dedans ?
- Cette bouteille, tu ne te demandes pas ce qu'il y a dedans ?

- Elle était tout émue quand on a cité son nom.
- Elle était toute émue quand on a cité son nom.

- Des pâtes, je lui en ai préparé dimanche.
- Des pâtes, je lui en ai préparées dimanche.

C2	Compréhension et expression orales 70 minutes	/20
-----------	--	------------

Après avoir regardé un long extrait du reportage « Planète Facebook » (2008) de l'émission de France 2 « Envoyé spécial » sur, tu vas :

1. exercice 1 : présenter un résumé de l'émission que tu as regardée de 8-10 minutes ;
2. exercice 2 : donner un avis argumenté (personnel) sur l'émission (le contenu et la forme) de 8-10 minutes ;
3. exercice 3 : discuter sous forme de questions-réponses avec l'examineur sur l'émission en question (10 minutes).

Attention, ton opinion est personnelle ! Il ne s'agit pas de répéter ce qu'il y a dans le reportage textuellement. Mais le reportage peut te servir comme base d'exemples.

Tu as 40 minutes de préparation.

<http://video.google.com/videoplay?docid=-2911919107501337488#>

1-22.40 minutes